

**COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 03 juillet 2020**

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11
- en exercice :	11
- qui ont pris part à la séance :	11
- votants	11

Date de convocation : 29/06/2020

Date d'affichage : 29/06/2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous les présidences respectives de Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, Maire et de Madame Brigitte RENARD, en qualité de doyenne de l'assemblée, à la salle des fêtes, au nombre prescrit par la loi, le trois juillet deux mil vingt à 19 h 00.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte  
Mrs ALINS Franck – BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – CHARPENEL Jean-Bernard - COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Monsieur CHARPENEL Aurélien

**Objet : Délibération pour l'élection du Maire**

Madame Brigitte RENARD, doyenne de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que «il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal».

L'article L 2122-4 dispose que «le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ...».

L'article L 2122-7 dispose que «le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu».

Madame Brigitte RENARD désigne comme assesseurs : Monsieur ALINS Franck et Monsieur COEUILLET Christophe.

Madame Brigitte RENARD demande alors s'il y a des candidats.

Madame Brigitte RENARD propose la candidature de Monsieur CHARPENEL Jean-Bernard au nom de la liste «NOTRE PRIORITE POUR L'AVENIR C'EST VOUS».

Madame Brigitte RENARD enregistre la candidature de Monsieur CHARPENEL Jean-Bernard et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

.../...

Madame Brigitte RENARD proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés :	00
- Suffrages exprimés :	11
- Majorité requise :	06
<b>A obtenu .....</b> :	<b>11 voix</b>

**Monsieur CHARPENEL Jean-Bernard ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.**

Monsieur CHARPENEL Jean-Bernard prend la présidence et remercie l'assemblée.

Et ont les membres présents signés au registre  
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.



**Le Maire,  
Jean-Bernard CHARPENEL**